

Rubrique **RECHERCHE & ACTION**

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES D'INTÉGRATION DES FEMMES RÉFUGIÉES EN FRANCE AU REGARD DE L'ENQUÊTE ELIPA

Maylis QAISI

éklöre-ed School of Management, Laboratoire TREE, UMR-CNRS 6031, E2S-UPPA

Jacques JAUSSAUD

Laboratoire TREE, UMR-CNRS 6031, E2S-UPPA

Résumé

Nous explorons l'évaluation des politiques publiques d'intégration des femmes réfugiées en France au regard d'ELIPA-2, l'Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants. Nous présentons l'enquête, ses points forts mais aussi ses limites. Notre travail de terrain sur les parcours d'intégration des femmes réfugiées en France suggère que les facteurs qui déterminent le succès éventuel de leur intégration sont mal pris en compte dans la présentation des résultats de l'enquête ELIPA. À partir de l'étude approfondie de 15 cas, nous suggérons l'introduction de la variable genre pour les données relatives aux réfugiés, et la réalisation d'un certain nombre de traitements statistiques complémentaires.

Abstract

We examine the evaluation of public policies for the integration of refugee women in France, based on the ELIPA-2 (ELIPA for *Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants*). We present this survey, highlighting its strengths and its limitations. Our fieldwork on refugee women's integration in France suggests that the factors that determine their integration are badly taken in account in the presentation of the results of ELIPA. Through an in-depth study of 15 cases, we suggest to enrich the presentation of the results of the ELIPA-2 by introducing the gender variable for refugee data and a series of complementary statistical treatments.

Mots-clés

Évaluation des politiques publiques, genre, intégration, migrants, femmes réfugiées

Key words

Evaluation of public policies, gender, integration, migrants, female refugees

Pour citer cet article : QAISI, M., JAUSSAUD, J. (2024), « Évaluation des politiques publiques d'intégration des femmes réfugiées en France au regard de l'enquête ELIPA », *Télescope SMP&OE*, vol. 21., décembre 2024, Dossier spécial.

Introduction

Adopter des politiques publiques favorisant une intégration réussie est un défi de taille, comme le déclarait le Président Macron le 18 janvier 2019 sur BFMTV. Depuis une dizaine d'années, suite à la crise syrienne notamment, la question de l'accueil et de l'intégration des réfugiés constitue un enjeu majeur pour les décideurs publics, l'ensemble des acteurs impliqués, et bien sûr les migrants eux-mêmes. L'intégration à une nouvelle société est un processus semé d'embûches...

Cet article est relatif à l'évaluation des politiques publiques d'intégration des femmes réfugiées en France. Le cas de la France a été retenu pour deux raisons complémentaires : l'évaluation des politiques publiques y est officiellement instituée depuis janvier 1990, nous y reviendrons, donc la question de la qualité de cette évaluation est une question récurrente ; par ailleurs, la France est un des pays recevant de nombreuses demandes d'asile, quelques 141 200 en 2023, contre il est vrai quelques 478 500 pour l'Allemagne, qui se place au second niveau

mondial derrière les États-Unis (Eurostat, 2024).

Précisons d'entrée de jeu quelques termes clés. Par « primo-arrivants », on désigne des immigrants en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour, et donc signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du nouveau contrat d'intégration républicaine (Cir)¹. Les réfugiés, quant à eux, sont les personnes qui bénéficient d'une protection internationale. Tout réfugié est donc un immigrant, mais tous les immigrants ne sont pas des réfugiés. L'asile est accordé selon une procédure spéciale dans le cadre du droit à la protection internationale. Il est accordé en France par l'OFPRA (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides).

« Les bénéficiaires de la protection internationale représentent 17 % des primo-détenteurs d'un titre de séjour en 2018, hors motif étudiant. » (DSED, 2024). La part des femmes qui demandent une protection internationale est en augmentation. Elle s'établit à 40 % au 31 décembre 2022, selon le rapport d'activités 2022 de l'OFPRA. On sait d'ailleurs qu'au niveau mondial 49 %

¹ Le bulletin officiel de l'éducation nationale. Bulletin officiel n° 15 du 13-04-2017.

des réfugiés sont des femmes, et que 40 % d'entre eux sont des enfants de moins de 18 ans (OIM, 2022).

La mise en œuvre de la politique publique en matière d'intégration requiert de définir les piliers de cette intégration. L'acquisition de la langue française et l'accès à l'emploi sont considérés comme des marqueurs primordiaux, puis viennent l'accès au logement et la vie sociale selon le Département des Statistiques, des Études et de la Documentation (DSED) du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement français a investi dans ces domaines avec un objectif d'intégration « réussie et durable », comme indiqué dans la « stratégie nationale » (2018). Cette année-là ont été créés de nombreux programmes et dispositifs pour favoriser l'intégration des immigrés, comme le dispositif AGIR, et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR). Parallèlement, la loi « Asile-immigration »² a été adoptée le 10 septembre 2018. Ensuite, le Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023³ a été arrêté le 18 décembre 2020. Finalement la nouvelle loi

immigration du 26 janvier 2024 a été discutée et adoptée. Cette loi a suscité de nombreuses réactions, pour ou contre, de la part des organisations de la société civile qui travaillent auprès des immigrés et des réfugiés (Le Monde, 20/12/2023).

« La politique d'intégration commence à partir de la première convocation auprès de l'OFII⁴ à la suite de l'obtention du statut de réfugié par un demandeur d'asile, ou à l'entretien de signature du CIR (Contrat d'intégration républicaine) pour un étranger primo-arrivant titulaire d'un titre de séjour en règle », selon les propos de l'Adjoint à la Sous-direction de l'intégration des étrangers et l'accès à la nationalité lors d'un entretien le 16 juin 2023. Dans d'autres pays, en Allemagne notamment, la politique d'intégration est active avant même que le migrant n'obtienne le statut de réfugié. À Paris, au contraire, on craint un « appel d'air ou [...] un afflux d'immigration en France », selon les mots du Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (DIAIR) que nous avons interrogé sur les motivations du gouvernement français pour ne pas adopter de politique d'intégration plus précoce. Cela est conforme à ce qui a été inscrit dans la loi d'immigration du 26 janvier 2024, loi

² Loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.

³ Ministère de l'Intérieur, Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023, 18 décembre 2020.

⁴ OFII, *Office Français de l'Immigration et de l'Intégration*

annoncée comme un élément de la politique de contrôle des flux migratoires et d'amélioration de l'intégration des primo-arrivants.

Nous explorons dans cet article l'évaluation des politiques publiques d'intégration des femmes réfugiées en France au regard de l'enquête ELIPA-2 (Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants). Cela nous amène à nous poser les questions suivantes : l'enquête ELIPA-2, dans sa présentation actuelle, permet-elle de bien évaluer les politiques publiques en matière d'accueil des réfugiés ? Comment peut-on améliorer cette évaluation, au service d'une amélioration de ces politiques ?

Nous travaillerons ici sur la présentation des résultats d'ELIPA-2. En effet, c'est la présentation des résultats telle qu'elle existe, publiée et diffusée, qui est utilisée par les responsables politiques et les acteurs qui mettent en œuvre cette politique. Ainsi, nous allons voir si ELIPA-2, par ses résultats publiés, permet d'évaluer de manière satisfaisante les politiques publiques d'intégration.

Cet article tente ainsi d'étudier l'évaluation des politiques publiques en matière d'intégration des réfugiés en France, et en particulier des femmes réfugiées sur lesquelles portent par ailleurs nos travaux. Notre objectif est d'évaluer l'impact des politiques publiques en matière

d'intégration des femmes qui obtiennent le statut de réfugié. Pour cela, il convient d'étudier précisément les circonstances dans lesquelles se trouvent les femmes réfugiées en France, et de dégager les facteurs qui impactent la réussite de leur intégration, objectif affiché de ces politiques publiques. Nous allons en particulier mobiliser les résultats de l'évaluation des politiques d'intégration faites par l'enquête ELIPA-2.

Nous présentons d'abord les politiques d'intégration en France et l'évaluation publique mise en place dans ce domaine, ainsi que la littérature relative à ces questions d'évaluation de l'intégration (Section 1). Nous identifions un certain nombre de lacunes dans cette évaluation, ce qui nous a conduits à réaliser une étude qualitative par étude de cas (Yin, 1984) visant à rechercher plus précisément les facteurs qui affectent l'intégration de femmes réfugiées en France (Section 2). Nous analysons 15 situations critiques, pour identifier les causes du succès ou de l'échec de l'intégration des femmes réfugiées. Cette analyse nous permet en Section 3 de proposer des pistes d'amélioration de l'évaluation des politiques publiques d'intégration des femmes réfugiées en France, et au-delà de l'ensemble des réfugiés.

1. Le cadre de l'intégration des réfugiés en France et l'enquête ELIPA 2

Précisons dans un premier temps la procédure de l'intégration en France. Quelle est la politique d'intégration ? Qui en sont les principaux acteurs ? Comment est-elle mise en œuvre ? Comment les actions sont-elles évaluées ?

1.1 La politique d'intégration et ses principaux acteurs

Les politiques publiques en faveur de l'intégration des primo-arrivants ont été profondément renouvelées par la tenue, le 5 juin 2018, du comité interministériel à l'intégration (C2I).⁵ Ce comité a dessiné un plan d'action global ayant conduit à la tenue, le 6 novembre 2019, d'un comité interministériel sur l'immigration et l'intégration (C3i). Une politique d'intégration plus « ambitieuse » pour une intégration réussie devient l'objectif de la politique publique française de l'immigration et de l'intégration, comme indiqué dans la stratégie nationale (2018).

La politique d'intégration des immigrés en situation régulière repose à titre principal sur l'apprentissage de la langue française, la participation active à la vie de la société, l'orientation professionnelle et l'accès à l'emploi. Cela commence à la signature du

contrat d'intégration républicaine (CIR) créé par la Loi du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France. La signature de ce contrat marque l'engagement de l'étranger dans un parcours d'intégration républicaine dont les objectifs sont : la compréhension des valeurs et principes de la République ; l'apprentissage de la langue française ; l'intégration sociale et professionnelle ; l'accès à l'autonomie. Ce contrat, d'une durée de cinq ans, contient une formation civique et une formation linguistique visant à renforcer les capacités d'intégration des primo-arrivants.

Les réfugiés signent ce contrat après avoir obtenu le droit d'asile par l'OFPRA ou la CNDA (*Cours Nationale du Droit d'Asile*, qui examine les recours en cas d'avis négatif de l'OFPRA). La signature du contrat se fait à la préfecture régionale, dans le bureau de l'OFII (*Office Français de l'Immigration et de l'Intégration*). Le réfugié, comme les autres migrants, passe un examen d'évaluation du niveau de langue française à l'issue duquel est déterminé le nombre d'heures de formation linguistique dont il a besoin pour atteindre le niveau A2 (cadre européen commun de référence pour les langues – CECRL). La durée de ces formations a été doublée et varie entre 100 heures, 200 heures et 400 heures, proposée en format intensif, semi-intensif

⁵https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2018_06_dossier_de_presse_-

[comite interministeriel a lintegration - 05.05.2018.pdf](#)).

ou extensif. L'atteinte du niveau A2 est exigée pour la délivrance du titre de séjour depuis mars 2018 (République française, 2022). Selon la Direction générale des étrangers en France, l'apprentissage du français est « une condition essentielle » pour pouvoir s'intégrer dans la société française, et en particulier accéder au travail (République française, 2019).

L'investissement linguistique est un facteur essentiel pour une intégration réussie. Il est également un des piliers de l'intégration comme nous l'avons mentionné dans l'introduction. D'après une étude de Dustmann et Fabbri (2003), le degré de maîtrise de la langue anglaise par les immigrants en Grande-Bretagne affecte leur taux d'obtention d'un emploi et leurs revenus. La maîtrise de la langue augmente de 22 % les chances des immigrants d'obtenir un emploi en comparaison de ceux qui ne la maîtrisent pas. Par ailleurs, une étude d'évaluation de la réforme de la politique d'intégration au Danemark montre que l'investissement linguistique est, plutôt que d'autres aspects de la réforme, celui qui contribue à améliorer l'intégration des réfugiés, qui augmente les chances d'obtenir un bon emploi et réduit le taux de criminalité parmi les immigrants masculins (Foged *et al.*, 2024).

Concernant l'accès au travail, il convient de noter ici qu'il est régi en France par des règles strictes. Ces règles ne permettent aux

immigrés, et en particulier aux réfugiés, de travailler qu'après la signature du contrat d'intégration républicaine (CIR). Autrement dit, l'accès au travail formel en France est quasiment impossible pour les demandeurs d'asile. Or le travail informel est illégal en France, à la différence de nombre de pays, industrialisés comme le Japon par exemple, ou en voie de développement. Cependant, Bell *et al.* (2010) montrent sur la base de traitements économétriques que, dans le cas du Royaume-Uni, la limitation des opportunités d'emploi pour les nouveaux immigrants a entraîné une augmentation du taux de criminalité lié à la propriété.

L'étude de Albrecht *et al.* (2020) confirme que les femmes réfugiées sont plus confrontées que les hommes réfugiés à des difficultés sur le marché du travail dans les pays de l'Union européenne et qu'il existe un écart entre les genres dans l'obtention d'opportunités d'emploi adaptées. Bedaso (2021) confirme pour sa part que les réfugiés ont moins de chances que les autres immigrants de trouver du travail. Habib (2018), trouve qu'il devient plus difficile pour les femmes réfugiées de trouver un travail correspondant à leurs compétences à mesure que leur niveau d'éducation augmente, car elles sont exposées aux préjugés et aux désavantages du système d'intégration.

Des recherches sur la dimension de genre montrent que les femmes migrantes ont

généralement un niveau d'éducation inférieur à celui des hommes migrants. Elles sont en outre confrontées à plus de difficultés qu'eux, tant pendant le voyage migratoire que plus tard, après leur arrivée, en particulier lors de leur intégration sur le marché du travail (Hillmann et Wastl-Walter, 2011).

En 2022, les pouvoirs publics ont reconnu l'importance d'avoir des politiques d'intégration spécifiquement destinées aux femmes. Un rapport national de 2021 a porté sur l'intégration des femmes migrantes en France. La population des réfugiés ne se confond toutefois pas avec celle, plus large, des migrants. Les réfugiés, et les femmes réfugiées constituent des populations spécifiques de migrants, qui requièrent des politiques spécifiques (Qaisi, 2023).

Au-delà du contrat d'intégration républicaine (CIR), plusieurs dispositifs existent, qui visent à permettre à un étranger de poursuivre son parcours d'intégration après le contrat : des formations linguistiques (niveau A2 requis en français pour obtenir la carte de résident, niveau B1 pour l'accès à la nationalité française) ; un partenariat État, OFII, Pôle emploi pour favoriser l'insertion professionnelle ; des projets associatifs pour l'insertion

professionnelle ; et des actions locales mises en œuvre par les préfets de région et de département.

1.2 L'évaluation des politiques publiques en matière d'intégration des réfugiés en France

L'évaluation des politiques publiques constitue l'un des facteurs de progrès dans la gestion des gouvernements démocratiques. Elle permet d'éclairer les choix auxquels doivent faire face les citoyens et leurs élus (Bozio, 2018).

L'évaluation des politiques publiques (EPP) en France « a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés »⁶. En bref, l'EPP est « un instrument indispensable pour améliorer l'efficacité de l'action publique dans un contexte de contrainte budgétaire » (Viveret, 1989). L'organisme d'expertise et d'analyse prospective sur les grands sujets sociaux, économiques et environnementaux, France Stratégie, définit l'EPP comme « toute publication visant à éclairer un champ de politique publique ou la conduite d'une intervention publique et s'appuyant sur une expertise reconnue et sur

⁶ ([décret n° 90-82 du 22 janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques](#))

des données ayant valeur de preuves (statistiques, témoignages, etc.) ».

L'évaluation des politiques publiques en France n'est, selon Jacob (2005), pas encore au niveau d'autres pays européens. S'inscrivant dans la mouvance du *New Public Management* des années quatre-vingt du siècle dernier, l'évaluation des politiques publiques en France est, comme ailleurs, récente (Fouquet, 2011). La création d'un dispositif interministériel⁷ dédié à cet exercice date de 1990 (Perret, 2016). L'évaluation en France n'atteindrait pas le niveau d'institutionnalisation d'autres pays européens ou des États-Unis (Gregoir, 2014). Pourtant une telle institutionnalisation « permettrait une accumulation des expériences tant en termes de méthodologies pertinentes pour mener les évaluations que de modalités et consignes de mise en œuvre des mesures de politiques nouvelles. (...) Elle donnerait une visibilité aux programmes d'évaluation des politiques et soutiendrait leur développement ». (Gregoir, 2014 : 211).

Les méthodes d'évaluation des politiques publiques sont nombreuses, le plus souvent quantitatives, à base de statistiques et d'économétrie selon Bozio (2018). Toutefois cette approche essentiellement quantitative de l'évaluation d'une action ou

d'une organisation publique fait l'objet de débats. Osborne affirme que la conception statistique et bureaucratique du fonctionnement des organisations publiques s'accorde mal avec un environnement en perpétuel changement (Gibert, Rival et Burlaud, 2021). Sous l'influence du *New Public Management*, s'est développée « l'illusion qui consiste à croire que la réalité peut être comprise et maîtrisée à condition de pouvoir la mesurer » (de Gauléjac, 2009 : 100). Cette conviction provient de la complexité de l'action publique, qui selon Osborne ne peut pourtant plus être appréhendée à travers l'approche purement managériale, intra-organisationnelle du *New Public Management* (Gibert, Rival et Burlaud, 2021). Le rôle de l'État repose sur l'amélioration de la vie individuelle et collective. Cela doit être pris en considération lors d'une évaluation des politiques publiques. Comme le souligne Vincent de Gauléjac, « lorsque la société est conçue comme une entreprise qu'il convient de gérer, lorsque les critères de gestion l'emportent sur l'analyse politique, on assiste à une inversion entre les moyens et les finalités, entre le poids de normes financières et les missions "politiques" des institutions » (de Gauléjac, 2009 : 285).

⁷ Conseil scientifique de l'évaluation (1990-1998) puis Conseil national de l'évaluation (1998-2002),

enfin Comité interministériel de l'action publique du 18 décembre 2012.

L'objet de cet article, rappelons-le, est l'évaluation des politiques publiques d'intégration des femmes réfugiées en France. En matière d'évaluation des politiques publiques d'intégration des étrangers, nous disposons d'un outil précieux, l'enquête ELIPA, et notamment sa seconde édition, ELIPA 2.

1.3 Présentation de l'enquête ELIPA

L'enquête statistique ELIPA (Enquête Longitudinale sur l'Intégration des Primo-Arrivants) a été lancée en 2010. Il s'agit d'une initiative gouvernementale pour mieux appréhender le parcours d'intégration en France des immigrants dans les quatre années qui suivent l'obtention de leur premier titre de séjour. Elle constitue un « outil unique d'évaluation des processus d'insertion des immigrants en France et des politiques favorisant leur intégration » (ELIPA-2). Elle est basée sur une approche longitudinale, par interrogation des personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour qui ont vocation à s'installer durablement en France, aussitôt après l'obtention de leur premier titre de séjour, puis en les réinterrogeant un an après, et encore trois ans plus tard.

Il s'agit de la première enquête officielle en France relative au parcours d'intégration des immigrants (Bénéficiaires de Protection Internationale (BPI), et autres). C'est d'ailleurs une première en Europe, selon la Direction générale des étrangers en France (DGEF). Des enquêtes similaires sont toutefois réalisées en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande. Cette enquête tire également son importance des institutions impliquées dans son comité scientifique⁸.

Il y a eu à ce jour deux éditions de l'enquête, la première en 2013, la seconde en janvier 2024. ELIPA-2 constitue un outil précieux d'évaluation et d'analyse des parcours d'intégration des immigrants en France, et au-delà des politiques publiques d'intégration qui y sont mises en œuvre. Dans le cadre de l'enquête ELIPA-2, ont été interrogés à trois reprises, en 2019, en 2020 et en 2022, un panel de 6 500 étrangers auxquels a été délivré un premier titre de séjour d'au moins un an en 2018.

Cette enquête porte sur l'évaluation de l'intégration des primo-arrivants à travers l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale. Ce sont, nous l'avons dit, les principaux points

⁸ Ces institutions sont : DGEF, Direction Générale des Étrangers en France ; DSED, Département des Statistiques, des Études et de la Documentation ; INSEE, Institut national des statistiques et des études économiques ; INED, Institut national des études démographiques ; DARES, Direction de l'animation de la recherche, des études et des

statistiques du ministère du Travail ; HCI, Haut Conseil à l'Intégration ; OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques ; OFII, Office français de l'immigration et de l'intégration ; OFPRA, Office français de protection des réfugiés et apatrides.

considérés par les pouvoirs publics français comme base à l'intégration. Ils sont couverts de même par le Plan d'action de la Commission européenne en faveur de l'intégration et de l'inclusion pour la période 2021-2027⁹ présenté en 2020. ELIPA évalue aussi la satisfaction des migrants à l'égard du dispositif d'accueil qu'est le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).

1.3.1. Résultats de l'enquête ELIPA sur les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI)

Présentons tout d'abord les résultats de l'enquête ELIPA-2 concernant les seuls réfugiés en matière de logement, d'emploi, d'acquisition de la langue française et de santé. Dans un second temps nous soulignerons les lacunes de l'enquête.

L'enquête montre que les réfugiés présentent « un profil différent de celui des autres primo-arrivants ». Selon ELIPA-2 les BPI sont majoritairement des hommes, le plus souvent sans diplôme, non francophone. Ils diffèrent des autres primo-arrivants en termes de situation effective, mais aussi de droits, comme sur l'hébergement, l'accompagnement et l'accès à la nationalité.

ELIPA-2 établit qu'à la première interrogation, 20 % seulement des réfugiés

occupent un logement « autonome », contre 40 % pour les non-réfugiés. Toutefois « les conditions de logement des réfugiés progressent significativement les années suivantes » : 70 % des réfugiés occupent un logement « autonome » à la troisième année d'enquête, se rapprochant du taux des primo-arrivants non réfugiés (76 %).

ELIPA-2 révèle par ailleurs que 63 % des BPI occupent un emploi à la première interrogation. Leur position sur le marché du travail progresse pendant les trois années suivantes. Toutefois, le taux de chômage des réfugiés est finalement de 34 %, contre 19 % pour les immigrés non réfugiés. De plus, les BPI sont très peu présents dans l'encadrement (2 % contre 14 % pour les non-réfugiés). Les activités où les BPI sont souvent embauchés sont le secteur du commerce, de l'hôtellerie et de la restauration (40 %), et celui de la construction (18 %).

ELIPA-2 révèle par ailleurs que 39 % des BPI ont trouvé leur emploi grâce à leurs relations, et 10 % seulement en répondant à une offre de Pôle emploi ou de l'administration. 5 % des BPI ont eu un accompagnement par une association dans leur recherche de travail.

⁹ Commission européenne, plan d'action en faveur de l'intégration et de l'inclusion 2021-2027 - 'EU Action plan on Integration and Inclusion 2021-2027', COM(2020) 758 final,

<https://ec.europa.eu/migrant-integration/?action=media.download&uuid=CDFE0088-C151-66D5-846F7C422DE2A423>.

Relativement à l'éducation, ELIPA-2 montre que 41 % des BPI n'ont aucun diplôme, et moins d'un BPI sur cinq a un diplôme de l'enseignement supérieur contre un sur trois pour les primo-arrivants non réfugiés. Malheureusement, cette information brute n'est pas affinée selon l'âge, le genre, le pays d'origine, etc. ELIPA-2 révèle en outre que 19 % des BPI arrivant en France sont analphabètes dans leur propre langue. 23 % des BPI sont diplômés dans le commerce, l'administration et le droit, et 12 % dans les domaines de l'ingénierie, des industries de transformation et de la construction.

Concernant la reconnaissance de diplômes, 54% des BPI titulaires d'un diplôme ont entrepris cette démarche. Parmi eux, 7 sur 10 en ont obtenu une reconnaissance complète, et 1 sur 10 une reconnaissance partielle.

Selon ELIPA-2 les réfugiés rencontrent toujours au début beaucoup plus de difficultés en français que les non-réfuégiés. Malgré les progrès significatifs durant les trois années suivantes, où un BIP sur quatre comprend très bien le français, leur niveau reste moins bon que celui de non-réfuégiés. D'ailleurs, la moitié des BPI dans l'incapacité de réaliser le test oral d'ELIPA-

2 ont déjà suivi plus de 200 heures de formation !

Selon ELIPA 2, « la plupart des réfugiés se déclarent en bon état de santé générale. Seuls 8 % d'entre eux se disent en mauvais état de santé générale » (DSED, 2024 : 98). Toutefois, 45 % de BPI déclarent avoir des symptômes dépressifs. Les années suivantes leur état de santé mentale s'améliore, puisqu'un seul BIP sur quatre déclare des symptômes dépressifs à la troisième interrogation.

1.3.2. Les lacunes de l'enquête ELIPA

Les quelques résultats que nous venons de présenter montrent que cette enquête est d'un grand intérêt. Elle revêt une importance cruciale pour l'ensemble des acteurs œuvrant dans le champ de l'intégration des migrants. Elle présente cependant certaines lacunes que nous allons souligner ici. Nous les avons identifiées après avoir étudié l'enquête avec soin, puis avoir échangé, lors du séminaire Elipa-2, le 7 mars 2024 à Paris¹⁰, avec les personnes responsables de cette enquête, ainsi qu'avec certains chercheurs dans ce domaine.

Il convient tout d'abord de souligner l'absence frappante de distinction de genre Hommes/Femmes dans les résultats de l'enquête en ce qui concerne les réfugiés. Cela affecte la compréhension de la

¹⁰ Séminaire Elipa-2 qui a eu lieu le jeudi 7 mars 2024 à Rive Montparnasse, Paris.

situation, des difficultés et des souffrances de ce segment important de réfugiés que représentent les femmes dans leur parcours d'intégration.

Lors de notre participation au colloque ELIPA-2, nous avons posé la question de l'absence de distinction de genre sur ce point dans l'enquête. Nous n'avons pas eu de réponse, bien que notre question ait été reprise ensuite par d'autres participants. Les intervenants ont reconnu ne pas pouvoir répondre précisément. Il est donc difficile d'identifier les difficultés spécifiques des femmes réfugiées dans leur parcours d'intégration, leurs besoins particuliers, et donc en conséquence de formuler des politiques publiques adaptées les concernant.

D'autres points affectant sans doute le processus d'intégration ne font pas l'objet de production de données suffisantes, et donc ne peuvent être suivis des recommandations. Par exemple, ELIPA-2 montre que les réfugiés trouvent souvent leur travail par leurs propres relations (39 % d'entre eux, nous l'avons signalé), et que 10 % d'entre eux seulement l'obtiennent par une offre de Pôle Emploi (aujourd'hui France Travail). Ce résultat n'est pas discuté, aucune recommandation n'est à notre connaissance formulée. Dans une logique d'évaluation des politiques publiques, nous devrions nous demander quelles sont les conséquences de ce

résultat ? Cette situation ne favorise-t-elle pas le travail informel, interdit, rappelons-le, en France, et en conséquence toutes sortes de trafics illicites ? Est-ce pour cela que les réfugiés accèdent si peu aux postes d'encadrement ? Ne doit-on pas reconsidérer les modalités d'intervention de Pôle emploi auprès des réfugiés si l'on veut continuer à considérer cet organisme comme un acteur principal de l'intégration ? L'enquête par ailleurs ne fait toutefois pas ressortir l'information à savoir si les emplois occupés par les réfugiés sont conformes à leurs capacités.

Concernant la question du logement, malgré les progrès enregistrés entre les trois dates d'interrogation, ELIPA-2 ne nous informe pas sur l'impact pour les réfugiés du retard dans l'obtention d'un logement stable ni sur la manière dont les conditions de logement affectent l'intégration, alors qu'il est indiqué dans l'enquête qu'il s'agit d'un critère important pour obtenir du travail. À quelles difficultés les réfugiés sont-ils confrontés dans différents types de logements ? Comment cela affecte-t-il leur processus d'intégration ? Sans données sur ces questions-là, il est difficile d'évaluer les politiques publiques en matière d'accès au logement des réfugiés, et donc par ce biais d'évaluer leur contribution à une intégration réussie.

Relativement à l'éducation, Elipa-2 établit que les réfugiés ont plus de difficulté dans

l'apprentissage de la langue française que les autres migrants, et ce, bien qu'ils bénéficient davantage des programmes officiels d'enseignement de la langue. L'enquête montre par ailleurs que la majorité des réfugiés ayant exercé une démarche de reconnaissance de diplôme ont obtenu une équivalence. Mais nous ne savons pas s'ils réussissent à travailler dans leur domaine ou si le travail est à la hauteur de leurs compétences et de leurs attentes.

Au vu des données produites par ELIPA-2, la santé mentale des réfugiés n'est pas bonne. Au-delà de ce constat, des mesures adaptées ont-elles été prises dans ce domaine ? Les femmes et leurs problèmes de santé liés à leur genre ne sont pas abordés dans l'enquête. Les femmes réfugiées sont-elles effectivement en mesure d'accéder aux services de santé de manière appropriée ? L'enquête ne permet pas, en l'état, de le savoir et n'aide donc pas à améliorer les politiques publiques sur ce point crucial, tant pour ces femmes que pour la société française dans son ensemble.

Enfin, ELIPA-2 n'aborde pas le type de vie sociale des réfugiés, même s'il est considéré comme l'un des critères d'une bonne intégration, comme le rapport d'enquête le souligne dès son introduction. À vrai dire, les relations entre les critères fondamentaux d'intégration retenus ne sont pas clairement établies : ELIPA-2 n'étudie pas les relations entre l'acquisition de la langue française,

l'accès à l'emploi, au logement et la vie sociale. Nous pensons au-delà que l'analyse politique des résultats doit être développée pour susciter de nouveaux traitements des données collectées, approfondir ainsi les connaissances, et permettre une meilleure évaluation des politiques d'intégration, aujourd'hui très partielle.

Faute de pouvoir accéder dans l'immédiat aux données collectées par ELIPA-2 pour mieux cerner ces limites, et en particulier apprécier l'importance de distinguer hommes et femmes dans la production de certains résultats de l'enquête, nous avons choisi d'entreprendre une recherche qualitative sur le parcours d'intégration des femmes réfugiées. Nous choisissons de focaliser notre attention sur la question du genre, parmi les insuffisances soulignées de la présentation des résultats de l'enquête ELIPA 2, parce que l'absence de distinction Hommes/Femmes dans la présentation de ces résultats, en particulier en ce qui concerne les réfugiés, nous a réellement surpris. Il s'agira de voir si se trouve confirmée l'intuition d'une spécificité des parcours d'intégration des femmes réfugiées, et de tout ce que cela implique en termes de politique d'intégration.

2. Le parcours d'intégration des femmes réfugiées en France - notre recherche qualitative

Développons tout d'abord la méthode retenue (2.1). Nous présenterons ensuite les

résultats obtenus (2.2) puis les discuterons (2.3).

2.1 Choix méthodologiques

Nous avons donc opté pour une approche qualitative de recherche sur le vécu, fondée sur la méthodologie d'étude de cas multiples (Yin, 2009). Un cas est ici le parcours d'intégration d'une femme réfugiée judicieusement sélectionnée.

L'étude des données relatives à un ensemble de cas survenus dans des contextes différents nous permet d'élaborer un cadre d'analyse conceptuelle mettant en relief les variables les plus importantes et les relations qu'elles entretiennent (Bryant, 2020). Par le lien intime que cette méthodologie qualitative permet d'établir avec la réalité empirique (Wagner *et al.*, 1968), il s'agit d'acquérir une compréhension profonde des circonstances, des épreuves que vivent les femmes réfugiées et des conséquences de ces circonstances sur leur intégration. Cela devrait permettre d'enrichir notre réflexion sur l'évaluation des politiques d'intégration des femmes réfugiées.

L'étude de cas combine généralement plusieurs méthodes de collecte de données. Nous avons mobilisé ici l'observation et conduit une série d'entretiens approfondis (Eisenhardt, 1989).

En termes d'observation, réfugiée elle-même pendant 3 ans, la co-auteurice de cet article a observé la démarche, l'accompagnement, l'accès aux droits au plus près de la réalité. Par ailleurs, elle a réalisé une observation au cours de 3 ateliers avec Pôle emploi, ateliers d'aide aux réfugiés pour l'insertion professionnelle les 03/06/2022, 20/06/2022 et 13/12/2022. Chaque atelier réunissait au moins 10 réfugiés. Elle a également participé à un focus group « discussion » le 12/05/2023 mené par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), consacré à la question de l'accès à l'emploi des réfugiés et impliquant 8 participants, dont 4 femmes. Enfin, elle a pris part, en tant que lauréate de la deuxième promotion, à un dispositif du ministère de l'Intérieur, l'Académie, qui a pour objectif de renforcer la participation des réfugiés dans les programmes qui les concernent. Elle a ainsi pu rencontrer certains responsables au plus haut niveau de la politique publique de l'intégration.

Par ailleurs, nous avons procédé par entretiens semi-directifs approfondis de femmes réfugiées, ce qui nous a permis d'accéder à la réalité du vécu de ces femmes par une interaction dynamique avec elles (Chevalier et Meyer, 2018). Nous avons construit notre échantillon en tenant compte de la grande diversité des femmes réfugiées.

Pour apprécier le degré d'intégration de ces femmes, nous nous sommes appuyés sur les

quatre piliers de l'intégration retenus par l'enquête ELIPA : l'acquisition de la langue française, l'accès à l'emploi, l'accès au logement et la vie sociale. Dans un premier temps nous avons défini 16 contextes en mobilisant les 4 critères d'intégration, en considérant pour chacun d'eux diverses modalités possibles. Pour chacun de ces contextes, nous souhaitons interroger deux femmes réfugiées (Miles et Huberman, 1994), ce qui aurait donné 32 cas. L'analyse de deux cas dans chaque catégorie permet de vérifier la stabilité des résultats pour cette catégorie (Miles et Huberman, 1994), et permet donc d'améliorer le potentiel de généralisation des résultats (Gersick, 1988).

Cependant, le critère du logement a subi de nombreuses modifications dans le temps pour une personne donnée. Nous avons donc abandonné ce critère pour la construction de l'échantillon, tout en le gardant dans la conduite des entretiens et l'analyse, car il est lourd de conséquences. Ainsi, nous avons finalement retenu 8 contextes, soit 16 cas recherchés. L'échantillon final est donc de 15 cas (tableau 1), car pour le contexte 8 (femmes travaillant, mais étant isolées de la société), une seule réfugiée a pu être interrogée.

Tableau 1 : Structure de notre échantillon

Âge	Arrivée en France	11 nationalités	10 villes de résidence	Diplômes
25-50 ans	2016 - 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Syrien - Afghan - Vénézuélien - Palestinien - Congo - Éthiopien - Irakiens - Iranien - Burundi - République centrafricaine - Cameroun 	<ul style="list-style-type: none"> - Paris - Lille - Strasbourg - Pau - Tarbes - Bordeaux - Saint-Palais - Mont-de-Marsan - Guyane - Toulouse 	<ul style="list-style-type: none"> - 3 cas ont un M1 ou M2 (psychologie, RH, Sciences politiques, économie) - 7 cas ont BAC+ 4 dans (Compta-finance, Science de gestion, Mathématique, Sport) - 1 cas BAC+3 en FLE (Français Langue étrangère) - 1 cas BAC+ 2 en Droit - 2 cas à BAC - 1 cas sans diplôme

Les entretiens se sont déroulés entre le 08/09/2022 et le 23/02/2024. Nous laissons nos interlocutrices choisir le lieu de l'entretien : à leur domicile, dans un café, ou à distance sur Teams. Nous garantissons la confidentialité absolue de l'échange.

Les entretiens ont été conduits par la co-auteurice de cet article. Elle s'est positionnée en tant que chercheure, mais montrait une attention active aux propos des répondantes. L'enquêtrice étant elle-même femme et réfugiée, cela a aidé les répondantes à s'exprimer librement. Consciente des risques de biais qu'introduisait son statut de chercheure directement impliquée dans le problème, l'enquêtrice s'est attachée à ne pas influencer les réponses lors de la collecte des données, et nous avons pris d'innombrables précautions dans leur analyse (prise de recul, considération systématique d'explications alternatives, échanges entre auteurs et avec d'autres chercheurs confirmés).

Notre recherche repose sur plus de 24 heures d'entretiens. Chaque entretien a duré entre 1 h 30 et 3 h 30. Dans 6 cas, nous avons dû réaliser un second entretien, le sujet rappelant souvent de douloureux souvenirs.

Les entretiens se sont déroulés en 6 langues : arabe, anglais, français, sans interprète pour ces trois langues, ainsi qu'en espagnol, persan et amharique éthiopien, en

présence d'un traducteur assermenté pour ces trois autres. Les entretiens ont été enregistrés avec le consentement des interlocutrices sauf pour un cas qui ne l'a pas souhaité.

2.2 Présentation synthétique des données collectées

Les femmes interrogées ont reçu la décision d'asile avec un énorme soulagement. Selon elles, obtenir ensuite un logement dans de meilleures conditions est leur première attente, ainsi que le regroupement familial - une démarche pour faire venir du pays d'origine des membres de sa famille proche, conjoint et enfants. Vient ensuite l'apprentissage de la langue, puis le travail. Toutefois, très vite le travail devient la priorité, car elles estiment que c'est la clé pour accéder à d'autres droits, comme le leur répètent fréquemment les travailleurs sociaux.

Les femmes réfugiées ne bénéficient pas d'un accompagnement suffisant dans les démarches d'intégration ni de la présence d'un interprète. Elles sont accompagnées pendant une durée de 3 à 6 mois. Il y a un sentiment de rupture dans l'accompagnement, notamment pour celles qui ont obtenu un niveau de langue A1, considérées alors comme « autonomes », assurément trop tôt. Les femmes ont exprimé un sentiment de menace, d'autant qu'elles ne disposent pas d'informations

suffisantes ni correctes dans tous les domaines. Elles regrettent également une communication défailante avec les travailleurs sociaux. Le manque d'information retarde l'accès aux droits, pour le logement, l'éducation et l'emploi.

Concernant l'emploi, la plupart des femmes interrogées travaillent, mais seulement 2 d'entre elles ont un contrat de travail à durée indéterminée. Seules 4 femmes estiment occuper un emploi qui correspond à leurs aspirations et à leurs compétences. Seules 2 des femmes de notre échantillon ont trouvé du travail grâce à Pôle emploi. Les femmes interrogées trouvent que l'accompagnement vers le travail n'est pas proportionné à leurs besoins. Elles se heurtent à de nombreuses difficultés, de mauvais conseils d'orientation, les préjugés du personnel de Pôle emploi, les difficultés de procédures de demande d'asile, la méconnaissance des règles de base du code de travail, des employeurs qui ne font pas confiance en leurs compétences et leurs diplômes, même validés, enfin les discriminations (13 femmes sur 15 de notre échantillon ont estimé avoir été exposées à des discriminations).

Les femmes interrogées n'ont bénéficié que tardivement des cours de langue : la période précédant la première opportunité d'étudier la langue française dans le cadre d'un cours officiel allait de 5 mois à 2 ans. Ceci résulte de raisons liées au retard dans les démarches

administratives, au manque de place dans le programme, au manque de facilité pour la garde des enfants, et aux déplacements difficiles. L'écrasante majorité des femmes réfugiées ayant bénéficié d'un cours de langue officielle ont déclaré que ces cours ne répondent pas à leurs besoins. Plusieurs femmes de notre échantillon n'ont pas pu progresser dans cette langue, car elles ont dû s'impliquer dans d'autres domaines comme le travail, ou pour accéder à d'autres droits comme le logement. Quant à la formation professionnelle, la durée pour y accéder est de 4 ans dans le meilleur des cas. La majorité des femmes réfugiées de notre échantillon n'ont pas eu la chance d'en bénéficier.

En matière de santé, les femmes interrogées semblent avoir souffert de dépression sévère. L'aide qu'elles recevaient à cet égard n'était pas correctement organisée, soit parce qu'il n'y avait pas de traducteur, soit parce que l'aide n'était pas personnalisée. Les difficultés à obtenir un traitement approprié exacerbent les problèmes de santé physique et psychologique.

Concernant l'insertion sociale, il est difficile pour ces femmes de nouer des relations avec des Français. De nombreux facteurs affectent l'intégration sociale des femmes réfugiées, comme la localisation du logement, la nature des groupes participant aux activités sociales qui leur sont proposées, leur faible capacité à obtenir les

informations, leur exposition au racisme et à différentes formes de discrimination, la priorité accordée au travail, d'autant plus qu'elles exercent des métiers sans contact direct avec les gens, comme le ménage ou la restauration.

Les femmes réfugiées sont généralement hébergées dans des logements sociaux et dans des zones isolées, populaires, entourées d'autres immigrés. Elles ont subi au moins 2 changements de logement avant d'obtenir un logement stable. Ceci affecte nécessairement leur intégration sociale, la possibilité pour elles d'obtenir un emploi et de s'insérer dans la société en ayant, par exemple, des amis français.

La majorité des femmes de notre échantillon, précisément 9 sur 15, se déclarent insatisfaites des politiques d'intégration. Une seule femme sent qu'elle est la bienvenue dans cette nouvelle société d'accueil, la société française.

2.3 Analyse des données

Sur cette base, comment mieux exploiter ELIPA pour évaluer et enrichir les politiques publiques ? Par ELIPA nous pouvons constater que l'intégration des réfugiés progresse au fil du temps. Mais pouvons-nous accélérer cette intégration et en réduire les souffrances face aux difficultés rencontrées par des politiques plus adaptées ?

L'analyse des données a reposé sur un codage permettant d'identifier, par similitudes et différences entre les cas (Eisenhardt, 1989), des catégories thématiques puis expliquer les relations entre ces catégories. Cette démarche nous a aidés à préciser les concepts liés aux conditions et politiques de l'intégration, l'interrelation entre ces politiques, et leurs conséquences sur l'objectif visant une intégration réussie. Il en résulte, nous allons le voir plus loin, une compréhension plus claire du problème.

Nous identifions par cette démarche 3 degrés d'intégration des femmes réfugiées en France : « intégration difficile / isolement » pour le premier degré, « intégration moyenne ou limitée » pour le second, et « intégration satisfaisante » enfin. Chaque degré résulte d'un ensemble de facteurs fondamentaux d'intégration qui font bien écho à ceux qu'envisage l'enquête ELIPA.

Pour distinguer ces trois niveaux d'intégration, nous nous sommes fondés sur différentes variables pour chacun des 4 critères de l'intégration retenus par ELIPA (l'acquisition de la langue, l'emploi, le logement, la vie sociale active). Sur chacun de ces critères, de nombreuses informations ont été apportées par les répondantes, informations que nous avons soigneusement codées, puis analysées. Pour le logement par exemple, nous avons abordé

la nature du logement, la durée avant d'avoir accédé à un logement stable, l'état du logement, la nature du quartier, la sécurité ressentie, la nature du voisinage et la relation avec les voisins. Pour mesurer l'insertion sociale, nous avons abordé leur sentiment d'être les bienvenues, leur relation éventuelle avec des associations, leur participation à des activités sociales et

culturelles, la nature du groupe de participants, leur sentiment envers la société, leur sentiment d'isolement, de dépression, si elles ont été confrontées à la discrimination et aux préjugés, etc. Tels sont les éléments des entretiens (les variables) qui ont permis de déterminer les trois niveaux d'intégration (Tableaux 2 et 3 ci-après).

Tableau 1 : les trois niveaux d'intégration des femmes réfugiées de notre échantillon

Intégration difficile / isolement	Intégration limitée	Intégration satisfaisante
Cas 1	Cas 2	Cas 6
Cas 3	Cas 4	Cas 10
Cas 8	Cas 5	Cas 11
Cas 9	Cas 7	Cas 12
Cas 13		Cas 15
Cas 14		

Tableau 2 : Langue, travail, vie sociale pour les femmes réfugiées en intégration

Degrés d'intégration	Les cas	L'acquisition de la langue	Le travail	Vie sociale active
Intégration difficile / isolement	Cas 1	Oui	Non	Non
	Cas 3	Non	Non	Non
	Cas 8	Oui	Non	Non
	Cas 9	Non	Oui	Non
	Cas 13	Non	Oui	Non
	Cas 14	Non	Non	Non
Intégration limitée	Cas 2	Non	Non	Limitée
	Cas 4	Oui	Non	Limitée
	Cas 5	Oui	Oui	Limitée
	Cas 7	Oui	Oui	Limitée

Degrés d'intégration	Les cas	L'acquisition de la langue	Le travail	Vie sociale active
Intégration satisfaisante	Cas 6	Oui	Oui	Oui
	Cas 10	Non	Oui	Oui
	Cas 11	Oui	Oui	Oui
	Cas 12	Non	Oui	Oui
	Cas 15	Oui	Oui	Oui

L'analyse de nos entretiens révèle que la situation où l'intégration est difficile correspond aux cas où les femmes réfugiées n'ont pas de liens avec la vie sociale française, plus précisément elles n'ont pas d'amis français (Tableau 3). Dans ce contexte, la langue et le travail sont des facteurs variables, tandis que les relations sociales sont le facteur constant. Nous avons pu constater que ce facteur a très tôt un impact sur l'intégration, dès la phase de demande d'asile. La présence ou l'absence de relations avec des Français peut faciliter ou au contraire rendre plus difficile cette étape avec ses différentes procédures. Par exemple, de telles relations ont facilité l'accès à l'information, l'exécution des démarches administratives et l'obtention d'opportunités d'échanges culturels et de participation aux activités. Les femmes n'ayant pas de relation avec des Français se sentent isolées et n'ont pas un bon ressenti envers la société d'accueil. Pour le degré « intégration limitée », nous constatons à nouveau la forte influence du facteur

relationnel et de la vie sociale. Nous remarquons pour ces cas une amélioration sur les variables langue et travail. Ces cas n'expriment pas de satisfaction au niveau de leur intégration dans la société d'accueil, mentionnent certains obstacles sociaux qui les empêchent de parvenir à « une pleine intégration », selon leurs termes. Ces obstacles à la création de relations avec les Français proviennent de frontières culturelles ou religieuses, surtout en présence de signes religieux qui impliquent selon ces femmes la nécessité de se justifier.

Les femmes réfugiées ayant obtenu un degré satisfaisant d'intégration ont réussi à établir de bonnes relations sociales avec des Français. Ces bonnes relations sociales sont identifiées à travers les indicateurs que sont la participation aux activités sociales, et culturelles, avoir des amis, connaître les codes de la société, etc. Ces réfugiées sont arrivées à travailler une fois la demande d'asile obtenue. Nos entretiens révèlent qu'elles ont développé un bon ressenti dans

l'ensemble à l'égard de leur société d'accueil.

Par la recherche de similarités et de différences entre les cas, nous avons pu identifier que le critère le plus important influençant l'intégration des femmes ayant obtenu l'asile en France est le critère d'une vie sociale favorisant les contacts avec les Français. C'est le facteur le plus important. Il influence d'ailleurs positivement le facteur linguistique et l'accès à l'emploi. Ceci ne nous mène pas à nier l'importance du facteur linguistique ou de l'emploi, tant mis de l'avant par les autorités françaises. Cependant, bien que les femmes interrogées croient elles aussi que la langue est le facteur le plus important, suivi de l'emploi, en réalité nos données suggèrent que ce sont les relations sociales dans la société d'accueil qui sont primordiales.

L'existence de relations sociales avec des membres de la société d'accueil est affectée par plusieurs facteurs. Ces facteurs, comme le montrent nos données, sont le lieu de résidence, la nature de la résidence, ainsi que le nombre de déménagements. Par exemple, pour les cas 5, 10, 11 et 12, les femmes étaient hébergées dans de petites villes, accueillies par des familles françaises, ce qui a contribué grandement à leur offrir une vie sociale épanouissante, et des relations harmonieuses avec la société française. Tandis que la femme du cas 2 était logée dans des hôtels, et celles des cas

1, 3, 6, 8, et 9 étaient logées dans des camps, ou un appartement partagé, et ont donc eu des difficultés à se faire des amis, notamment français, et à avoir une vie sociale intéressante.

Il convient de noter ici que, l'écrasante majorité des femmes interrogées (12/15) ont exprimé qu'il leur était difficile d'établir des relations avec les Français et qu'elles étaient exposées à de la discrimination.

La période de demande d'asile est aussi un facteur important affectant les indicateurs d'intégration. Les cas se caractérisant par une intégration difficile sont ceux des femmes qui ont vécu un trajet d'exil douloureux et risqué. Ce sont également les femmes qui ont été confrontées aux circonstances les plus difficiles pendant la période de demande d'asile, en termes de logement, de démarches administratives, d'isolement, de pauvreté et de dépression. Il existe enfin, selon ce que nous l'avons perçu, un déficit considérable de mesures politiques en matière de santé mentale et physique des femmes réfugiées.

3. Discussion des résultats

Nous avons pu identifier que le critère primordial influençant l'intégration des femmes ayant obtenu l'asile en France est le fait d'avoir des relations enrichissantes avec des membres de la société d'accueil. À la réflexion, la théorie de la conservation des ressources (Hobfoll, 1989) nous aide à

comprendre plus profondément les causes du succès ou de l'échec de l'intégration d'un individu.

Cette théorie souligne qu'en toutes situations, notamment professionnelles, les individus mobilisent certaines ressources, identifiées précisément par Hobfoll (1989), leur permettant de faire face aux situations difficiles et de rester en bonne santé, et ce, malgré des charges physiques et psychologiques importantes. Pour Hobfoll (1989), la perte de certaines de ces ressources, si elle n'est pas compensée par l'obtention d'autres ressources, génère du stress et des souffrances. Hobfoll identifie 74 ressources communes aux individus, qu'il classe en ressources personnelles, sociales, matérielles et énergétiques.

Au cours de leur parcours d'exil, les femmes réfugiées perdent de nombreuses ressources identifiées par Hobfoll, et en perdent encore au cours de leur demande d'asile et durant le reste de leur parcours d'intégration. Elles se retrouvent à chaque étape dans de nouveaux environnements, perdent à chaque étape des ressources matérielles, sociales et une partie de leurs ressources personnelles, pour reprendre la typologie d'Hobfoll (1989). Certaines de ces pertes peuvent sans doute être compensées par des politiques d'intégration adaptées, en matière de logement et de besoins essentiels.

Les femmes réfugiées dont l'intégration est plus particulièrement difficile sont les femmes qui ont perdu davantage de ressources, et qui ne sont pas parvenues à les remplacer par l'obtention de ressources nouvelles. Les compétences et les capacités de ces femmes réfugiées se dégradent ainsi sans cesse. Elles ont souvent perdu des proches, ont évoqué avoir subi des violences diverses au cours de leur exil, et ont déclaré s'être senties humiliées par les travailleurs sociaux en France.

La perte de ressources est identifiée chez toutes les femmes de notre échantillon, à des degrés divers toutefois. Cependant, les femmes qui ont pu compenser les ressources perdues à l'aide de ressources personnelles et de ressources sociales sont les femmes qui sont arrivées à bien s'intégrer en France. Il conviendrait ici, si nous en avons la place, de mobiliser le concept d'*empowerment* individuel de Ninacs (1995), et en particulier le rôle de l'estime de soi qu'il implique.

Nous constatons donc que le facteur des relations sociales est le facteur le plus important pour parvenir à une intégration réussie dans la société d'accueil. Ce facteur affecte le reste des facteurs principaux liés à l'intégration que sont l'apprentissage de la langue et l'obtention d'un emploi. Ce résultat n'est pas totalement en ligne avec l'étude de Foged *et al.*, (2024) qui estime que l'investissement linguistique des

réfugiés est le principal facteur de réussite de l'intégration et de l'obtention d'un bon emploi. Cependant, notre étude confirme l'importance de l'investissement linguistique dans le capital humain immigré du pays d'accueil, en accord avec Dustmann et Fabbri (2003). La contribution de Dustmann et Fabbri (2003) comme la nôtre permet d'expliquer en partie la faible représentation des réfugiés dans les emplois de cadres en France, à seulement 2 %, selon l'enquête ELIPA-2. Cela s'explique par le rapport établi entre le niveau de maîtrise de la langue et la chance accrue d'accéder à un bon emploi. En effet notre étude montre que le niveau d'investissement linguistique des réfugiés n'est pas suffisant. De ce fait, ils accèdent peu à des postes d'encadrement.

Comme le souligne l'enquête ELIPA-2, les réfugiés arrivent à obtenir un travail principalement par leurs relations sociales. Toutes les femmes interrogées nous ont fait part de leur insatisfaction à l'égard de Pôle d'emploi (désormais France Travail). Cela nous conduit à remettre en question l'efficacité des dispositifs et des acteurs de l'intégration, France Travail notamment, ainsi que des cours de langue officiels dans le cadre du CIR.

Les résultats de notre recherche, déposés en ligne avec ceux d'ELIPA-2, confirment qu'à de nombreux égards, les politiques publiques d'intégration n'ont pas été en mesure de répondre aux besoins des

femmes réfugiées. C'est d'autant plus le cas que le processus d'intégration des réfugiés démarre tard dans le cadre des politiques publiques actuelles. Cela n'aide pas les réfugiés, les femmes en particulier, à remplacer les ressources qu'elles ont perdues depuis leur départ de leur pays d'origine.

Nous avons donc, le jour du colloque ELIPA-2, posé la question suivante : à l'occasion de la préparation de la nouvelle loi immigration 2024, les résultats d'ELIPA-2 ont-ils été pleinement pris en compte pour développer des dispositifs en fonction des manques et des besoins identifiés par l'enquête ? Nous n'avons pas obtenu de réponse claire lors de cet événement, de simples arguments de calendrier étant évoqués.

Quoiqu'il en soit, nous l'avons déjà précisé, la politique d'intégration en France commence à partir de la première convocation auprès de l'OFII, à la suite de l'entretien de signature du CIR pour un étranger primo-arrivant titulaire d'un titre de séjour en règle. C'est une particularité du droit français, par rapport à d'autres pays, notamment l'Allemagne qui engage des efforts d'intégration avant même l'octroi de l'asile. L'approche française retarde l'intégration sur le marché du travail, ainsi que l'accès à la formation linguistique et professionnelle. À cet égard nous sommes en accord avec Bell *et al.* (2010), qui

estiment que la limitation des opportunités offertes aux demandeurs d'asile sur le marché du travail a des effets sociaux et économiques négatifs sur la société d'accueil.

ELIPA-2 ne fournit pas de données permettant d'étudier l'impact des conditions d'arrivée en France et de la procédure de demande d'asile sur l'intégration des réfugiés, notamment les femmes. Ces conditions n'apparaissent donc pas déterminantes pour la réussite ou l'échec de l'intégration recherchée dans ELIPA-2, alors que notre recherche en souligne l'importance. ELIPA-2, malgré son intérêt, ne constitue pas en l'état, de la façon dont sont présentés ses résultats et traitées les données collectées, un outil suffisant d'évaluation des politiques d'intégration des réfugiés, en particulier des femmes réfugiées. D'autres traitements sont requis, croisant les variables renseignées par ELIPA-2 (parcours et projet migratoire x emploi, par exemple, ou logement x emploi, etc.), et surtout comparant sur nombre d'indicateurs les données par genre, ce que ne fait pas systématiquement la présentation actuelle de l'enquête.

Conclusion

Dans cet article nous avons exploré l'évaluation des politiques publiques de l'intégration des femmes réfugiées en France au regard de l'enquête ELIPA-2.

Cette enquête vise une évaluation des politiques d'intégration des primo-arrivants, y compris les réfugiés. Nous avons pu dévoiler les points forts et les lacunes de cette enquête.

Notre recherche qualitative nous a permis de mieux identifier la situation des femmes réfugiées en France, et leurs difficultés d'intégration. Les femmes interrogées ont confirmé que la procédure de demande d'asile puis le processus d'intégration sont difficiles à affronter moralement et provoquent beaucoup de stress. Les obstacles liés à la discrimination et empêchant une facilité d'accès aux droits fondamentaux, comme l'éducation et le travail, retardent leur intégration, empêchent aussi de rencontrer les objectifs visés par les politiques d'intégration. Ce qui augmente la vulnérabilité de ces femmes et les expose davantage aux risques d'exploitation et de dépression.

Les résultats de notre travail de terrain suggèrent des pistes d'amélioration de l'enquête ELIPA, du fait que nous identifions les facteurs qui déterminent le succès, trop souvent limité, de l'intégration des femmes réfugiées en France. Nous recommandons en particulier de distinguer clairement le genre des réfugiés interrogés dans le cadre de cette enquête, ce qui n'est pas fait actuellement dans la production des résultats. Il importe en effet de tenir compte des spécificités des femmes réfugiées, qui

subissent des parcours d'intégration particuliers par rapport aux hommes. Il est également important de développer des outils d'analyse permettant de déterminer les relations entre les différents indicateurs renseignés par l'enquête, qui permettraient une meilleure compréhension des besoins de chaque sous-population.

Nos conclusions gagneront, bien entendu, à être confirmées par un travail quantitatif en partant des données brutes collectées dans le cadre de l'enquête ELIPA-2, dès que nous pourrons accéder à ces données. Nous pourrons ainsi voir l'apport que constituerait, dans la production des résultats, la distinction de genre sur la sous-population des réfugiés. Nous pourrons en outre proposer les traitements complémentaires entre variables renseignées de l'enquête que nous appelons de nos vœux. Ce sont là autant de voies de recherche futures.

Notices biographiques

Maylis QAISI est doctorante en sciences de gestion à l'UPPA (Université de Pau et des Pays de l'Adour), sur l'évaluation des politiques publiques en matière d'intégration des réfugiés. Elle est rattachée au Laboratoire TREE (TRansitions Énergétiques et Environnementales - UMR CNRS 6031). Chargée d'enseignement à l'UPPA et à eklora-ed Business School, elle

est en outre affiliée à l'ICM, Institut Convergences Migrations.

Jacques JAUSSAUD est Professeur des universités en sciences de gestion à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA), Laboratoire TREE (TRansitions Énergétiques et Environnementales - UMR CNRS 6031). Il a publié de nombreux articles de recherche dans le champ du management international, dans des revues scientifiques francophones et anglo-saxonnes principalement. Il a édité 27 livres ou numéros spéciaux de revues, dont 18 en anglais chez les grands éditeurs anglo-saxons que sont Routledge, Palgrave, Wiley, etc.

Bibliographie

Albrecht, C., Pérez, M.H. et Stitteneder, T. (2020). « The Integration Challenges of Female Refugees and Migrants: Where Do We Stand? », CESifo Forum 2 / 2021, March, volume 22, p. 39-46.

Bedaso, F. (2021). « The Labor Market Integration of Refugees and other Migrants in Germany », GLO Discussion Paper Series, n° 884, *Global Labor Organization (GLO)*, p. 37.

Bell, B., Fasani, F. et Machin, S. (2010). Crime and immigration: Evidence from large immigrant waves. *Review of Economics and statistics*, 95(4), 1278-1290.

Bozio, A. (2018). « Les méthodes d'évaluation des politiques publiques », *Idées économiques et sociales*, 193, n° 3, p. 28-33.

Bryant, A. (2020). *The Grounded Theory Method*, in Patricia Leavy (ed.) *The Oxford Handbook of Qualitative Research*, Oxford University Press.

Chevalier, F. et Meyer, V. (2018). *Les méthodes de recherche du DBA*.

de Gauléjac, V. (2009, 2014). *La société malade de la gestion: idéologie gestionnaire, pouvoir managérial et harcèlement social / Vincent de Gaulejac*, Nouvelle édition, Paris, Points, (Points Économie).

DSED (2024). « l'enquête longitudinale sur l'intégration des primo-arrivants - ELIPA 2 », 2.

Dustmann, C. et Fabbri F. (2003). « Language Proficiency and Labour Market Performance of Immigrants in the Uk », *The Economic Journal*.

Eisenhardt, K.M. (1989). « Building Theories from Case Study Research », *The Academy of Management Review*, 14, n° 4, p. 532-550.

Eurostat, (2024), *Demandeurs d'asile par type, nationalité, âge et sexe - données mensuelles*, mise à jour permanente, <https://ec.europa.eu/eurstat/databrowser>.

Foged, M., Hasager, L., Peri, G., Arendt, J. N. et Bolvig, I. (2024). Language training and refugees' integration. *Review of Economics and Statistics*, 106(4), 1157-1166.

Fouquet, A. (2011). « L'évaluation des politiques publiques en France », *DICOM*, p. 11-25.

Gersick, C.J. (1988). « Time and transition in work teams: Toward a new model of group development », *Academy of Management Journal*, 31, n°1, p. 9-41.

Gibert, P., Rival, M. et Burlaud, A. (2021). *Les grands auteurs en management*

public, EMS éditions, Caen (Grands auteurs).

Gregoir, S. (2014). « L'évaluation des politiques publiques : qui et comment ? », *Économie et Prévision*, 204-205, numéro thématique Méthodes d'évaluation des politiques publiques, p. 211-224.

Habib, N. (2018). « Gender role changes and their impacts on Syrian women refugees in Berlin in light of the Syrian crisis », *WZB Discussion Paper*, No. SP VI 2018-101, Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB), Berlin, p. 39.

Harris, S.G. et Sutton, R.I. (1986). « Functions of Parting Ceremonies in Dying Organizations », *The Academy of Management Journal*, 29, n° 1, p. 5-30.

Hillmann, F., et Wastl-Walter, D. (2011). *Geschlechtsspezifische Geographien der migration - Einleitung, Schwerpunktheft der Beiträge zur deutschen Landeskunde*. Leipzig: Dt Akademie für Landeskunde.

Hobfoll, S., (1989), "Conservation of Resources: A New Attempt at Conceptualizing Stress", *The American Psychologist*, Vol. 44, n°3, pp 513-524.

Jacob, S. (2005). *Institutionnaliser l'évaluation des politiques publiques: étude comparée des dispositifs institutionnels en Belgique, en France, en Suisse et aux Pays-Bas*, Peter Lang.

Maad, A., Geoffroy, R., Dagorn, G., Miliani, A. (2023), Loi « immigration » : les erreurs et omissions d'Elisabeth Borne, *Le Monde.Fr.*, 20 décembre 2023. https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2023/12/20/loi-immigration-les-erreurs-et-omissions-d-elisabeth-borne_6206963_4355770.html, (page consultée le 22 décembre 2023).

Miles, M. et Huberman, A.M. (1994). *Qualitative Data Analysis*, (2nd ed.), London: Sage.

Ninacs, W. (1995). « Empowerment et service social : approches et enjeux », *Service social*, 44, n° 1, p. 69-93.

OFPPRA, (2022), *Rapport d'activité*, <https://www.ofpra.gouv.fr>, République Française.

OIM (2022). Organisation Internationale pour les Migrations, *État de la migration dans le monde en 2022*, Nations Unies.

Perret, B. (2016). « 3. L'évaluation des politiques publiques », *Regards croisés sur l'économie*, 18, n° 1, p. 45-57.

Qaisi, M. (2023). Préface de « les femmes exilées s'engagent » Lucie Feutrier-Cook, Synergies Migration, Paris, 2023

République française (2022). « Document de Politique Transversale. Projet de loi de finance pour une Politique française de l'immigration et de l'intégration ».

République française, (2019). « 20 décisions pour améliorer notre politique d'immigration, d'asile et d'intégration ».

Viveret, P. (1989). « L'évaluation des politiques et des actions publiques », rapport au Premier ministre, A15 835, *La Documentation française*.

Wagner, H.R., Glaser, B.G., Strauss, A.L. (1968). « The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research », *Social Forces*, vol. 46, n° 4, p. 555.

Yin, R.K. (2009). *Case Study Research: Design and Methods*, 4 édition, SAGE Publications.